



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PONS Eve, MOLLY-MITTON Anne, PUPAT Gishlène, et SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, METAY Marie-Andrée

Madame MOLLY-MITTON a été nommée secrétaire de séance.

2015D-0062 - REMISE GRACIEUSE TARIF LOCATION SALLE
POLYVALENTE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des courriers de M et Mme DURY- PEREZ qui dénoncent certains dysfonctionnements et manquements dont ils ont été victimes lors de la location de la salle polyvalente à l'occasion de leur mariage célébré les 4 et 5 juillet derniers.

Ces derniers réclament une réduction du tarif qui leur a été consenti.

S'ensuit alors une discussion animée au cours de laquelle est évoquée l'absence d'état des lieux et les difficultés occasionnées par cet état de fait en cas de réclamation. Monsieur le Maire, dit que ce dernier point sera examiné lors d'une prochaine séance.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

CONSENT une remise exceptionnelle de 100 euros à la famille PEREZ-DURY

DIT que cette somme sera remboursée par un Mandat administratif émis à leur profit.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy, le 23/9 /2015

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PONS Eve, MOLLY-MITTON Anne, PUPAT Gishlène, et SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, METAY Marie-Andrée

Madame MOLLY-MITTON a été nommée secrétaire de séance.

2015D-0063 - Adhésion Contrat assurance groupe des risques statutaires du centre de gestion

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISERE

Envoyé en préfecture le 29/09/2015
Reçu en préfecture le 29/09/2015
Affiché le 
ID : 038-213803638-20150923-2015D_0063-DE

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 2 décembre 2014 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2015, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE / GROUPAMA ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019.
- Les taux et prestations suivantes :

Agents affiliés CNRACL

Formule tous risques avec franchise de 10 jours en maladie ordinaire soit un taux de 6.25 % de la masse salariale avec prise en charge dans la base du traitement brut indiciaire et la Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)

Agents affiliés IRCANTEC

Formule tous risques avec franchise de 10 jours en maladie ordinaire soit un taux de 0.98 % de la masse salariale avec prise en charge dans la base du traitement brut indiciaire

PREND ACTE que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy, le 23/9 /2015

Le Maire, Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PONS Eve, MOLLY-MITTON Anne, PUPAT Gishlène, et SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, METAY Marie-Andrée

Madame MOLLY-MITTON a été nommée secrétaire de séance.

2015D-0064- Décision Modificative Fonds de péréquation de ressources

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 73925 : Fonds péréq. interco et commun.	2 604.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	2 604.00 €
R 73111 : Taxes foncières et d'habitation	2 604.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	2 604.00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy, le 23/9/ 2015

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PONS Eve, MOLLY-MITTON Anne, PUPAT Gishlène, et SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, METAY Marie-Andrée

Madame MOLLY-MITTON a été nommée secrétaire de séance.

2015D-0065 - Validation agenda accessibilité

M. DANNONAY, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Il indique que cet Agenda et le dossier technique qui l'accompagne, élaborés dans le respect des préconisations de l'Arrêté du 8 décembre 2014, doivent être transmis à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Il précise que cet agenda engage la commune à réaliser au cours des trois années à venir l'ensemble des aménagements permettant aux personnes handicapées d'accéder à ses espaces publics : voirie et Etablissements Recevant du Public (ERP).

M DANNONAY donne lecture de l'agenda ainsi que :

- le coût des différentes mises aux normes,
- le montant total de l'investissement,
- les subventions afférentes

Il demande au Conseil municipal de se prononcer,

Le Conseil après délibération,

VALIDE l'Agenda d'Accessibilité Programmée proposé, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy, le 23/9 /2015

Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISERE

Envoyé en préfecture le 24/09/2015
Affiché le 24/09/2015
ID : 038-213803638-20150923-2015D_0065-DE

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

2016

<u>Mairie</u>	Salle Tony Chabert : porte et WC.....	11 000,00
	Accueil/Secrétariat : guichet.....	500,00
<u>Ecole</u>	Jonction cheminement Ecole/S. des Fêtes.....	1 500,00
<u>Voirie</u>	Réfection trottoirs route de Beaurepaire.....	51 960,00
	Places stationnement handicapés.....	<u>6 300,00</u>
		71 260,00

2017 *(Toutes les portes, protections escaliers et rampes d'accès)*

<u>Mairie</u>	Bloc porte d'entrée.....	2 700,00
	Escalier.....	2 660,00
<u>Ecole</u>	Porte bibliothèque.....	1 000,00
	Porte entrée : ressaut à arrondir	500,00
	4 escaliers : 1 entrée, 1 rdc/1 ^{er} ét, 2 cour.....	10 430,00
	2 rampes d'accès.....	5 950,00
<u>Eglise</u>	Porte : poignée.....	100,00
	Escalier entrée.....	2 025,00
	Rampe d'accès porte latérale.....	<u>3 000,00</u>
		28 365,00

2018

<u>Vestiaire Stade</u>	Parking : cheminement, places handicapés.....	15 300,00
	Cheminement contre bâtiment.....	9 900,00
	WC, douche vestiaire arbitre.....	3 000,00
	WC équipement cabine handicapés.....	<u>850,00</u>
		29 050,00

Total général : 128 675,00 € HT

*Subvention versée par le Conseil Départemental 40% soit : 51 470 €
Si la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
(DETR) possibilité de financement comprise entre 20 et 30%*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PONS Eve, MOLLY-MITTON Anne, PUPAT Gishlène, et SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, METAY Marie-Andrée
Madame MOLLY-MITTON a été nommée secrétaire de séance.

2015D-0066 - Modification du Temps de travail d'un poste
D' ATSEM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d Agent Territorial Spécialisé de liere classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) permanent à temps non complet de 24.5 heures hebdomadaires afin de compenser le départ en retraite d'un autre agent exerçant à l'école maternelle.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ,

DECIDE ▪ la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2015, d'un emploi permanent à temps non complet de 24.5heures hebdomadaires d ATSEM, (Saisine du CTP Comite Technique Paritaire)

 ▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 31 heures hebdomadaires d ATSEM,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy, le 23/9/2015

Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY ISERE

Envoyé en préfecture le 29/09/2015
Reçu en préfecture le 29/09/2015
Affiché le 
ID : 038-213803638-20150923-2015D_0067-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PONS Eve, MOLLY-MITTON Anne, PUPAT Gishlène, et SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril, METAY Marie-Andrée

Madame MOLLY-MITTON a été nommée secrétaire de séance.

2015D-0067 -Droit de préemption

M BECT, Maire, fait part au Conseil de la possibilité de faire valoir son droit de préemption sur la propriété VILLARDELL Cédric sise Lotissement Le Clos vert 815 Route de Beaurepaire, cadastrée AL 350.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas préempter.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy, le 23/9/2015

Le Maire, Gérard BECT

